

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Nouveau Monastère

SA à capital variable

54, place de l'Eglise-Temple, Le Village, 26150 SAINTE-CROIX

530 053 495 RCS de Romans

RAPPORT DE GESTION du CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2022 Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

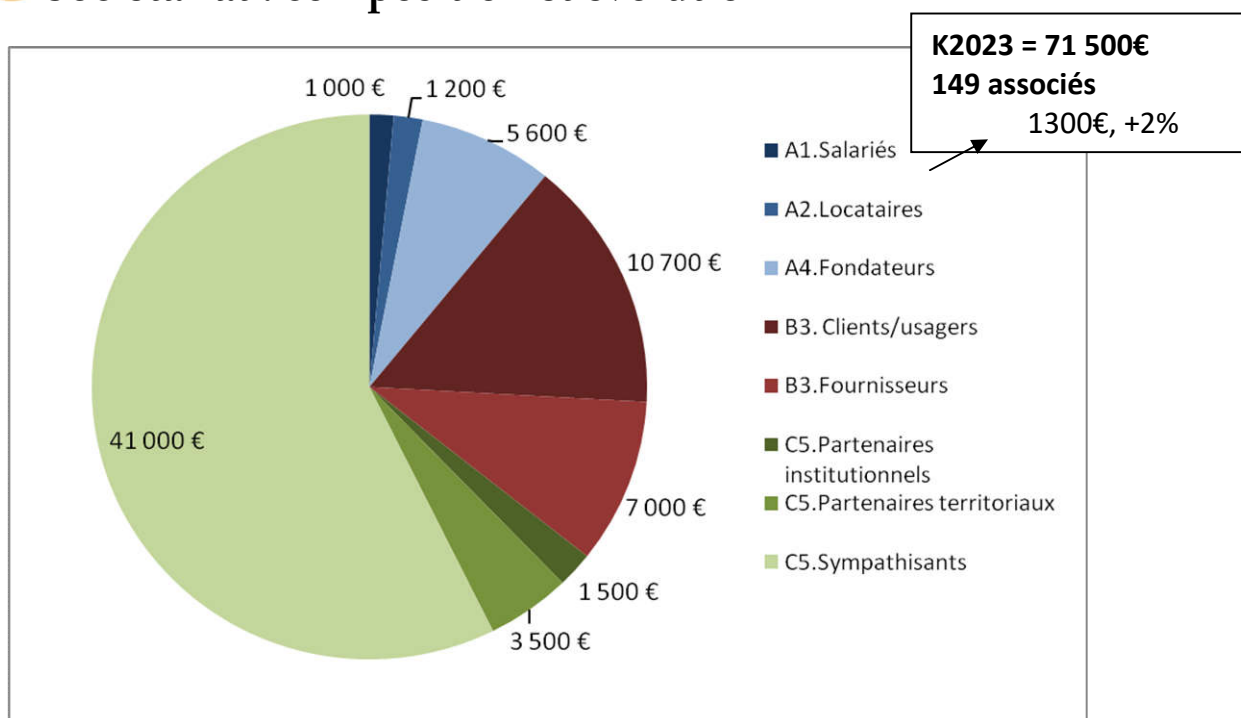
Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'à l'article 24.2.2 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Nous vous précisons que le cabinet **GRAVIR CONSEIL** a été missionné pour réaliser les états comptables de l'année écoulée.

M. Sachet, commissaire aux comptes du cabinet F.D.A. Consultants, vous donnera par ailleurs lecture de ses rapports.

Pour votre information, il a été tenu à votre disposition tous les documents prescrits par la loi, à savoir : le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le texte des résolutions soumises à votre approbation, les rapports du Commissaire aux comptes.

1. Sociétariat : composition et évolution



Nous avons accueilli 5 nouveaux associés. 2 demandes d'entrée, 6 demandes de sortie pour 2023.

Entrées 2022	Catégorie
Marie-Hélène COVELLI	B3.Clients/usagers
Laure LALUBIE	C5.Sympathisants
Véronique ETASSE-GALMICHE	C5.Sympathisants
Jean-François GALMICHE	C5.Sympathisants
Eric FABRE	C5.Sympathisants

Entrées 2023	Catégorie
Alexandre CARDIN	C5.Sympathisants
Mairie de St-Andéol-en-Quint	C5.Partenaires institutionnels

Demandes de sortie 2023	Catégorie
Fons FEYAERTS	C5.Sympathisants
Lieve DECUBER	C5.Sympathisants
Menuiseries pour co-constructeurs Jean-Claude MENGONI	B3.Fournisseurs
Michel MOUCHBAHANI	C5.Sympathisants
Dominique ZAHND	C5.Sympathisants
Etienne ZAHND	C5.Sympathisants

Nous tenons à votre disposition la liste complète par collège sur demande ou en ligne à l'adresse suivante : www.le-monastere.org/scic-nouveau-monastere/societaires/

A tout moment vous pouvez **souscrire de nouvelles parts au capital** à l'aide du bulletin de souscription joint téléchargeable sur la rubrique SCIC de notre site www.le-monastere.org.

Titres participatifs : Fin 2022, 21 porteurs avaient souscrit pour 11 600 euros de titres participatifs.

2. Rapport d'activité 2022

2.1 EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

L'activité a repris fortement en 2022

Après deux printemps sans accueil, les hôtes étaient au RDV dès mars. Report de séjours, envies de se réunir, stages pleins, le prévisionnel annoncé s'est confirmé. Musique, danse, étude des plantes, chorale, randonnée, dessin, tourisme solidaire, échange entre étudiants internationaux, festival du tourisme solidaire, rencontre professionnelle, formation, yoga, tai chi, réunion familiale, mariage, Festiwild ... toutes les raisons ont été bonnes pour séjourner à l'Ancien Monastère. Le tout avec des accents flamands, allemands, anglais, et d'un peu partout!

Le remplissage a été très bon sur presque **9 mois d'activité**, contre 5 en 2021, que l'on peut considérer comme un plafond en termes de potentiel d'activité.

La SCIC pu tirer son notre épingle du jeu malgré la **chaleur, la sécheresse** et l'impossibilité de se baigner dans les rivières cet été qui a pesé sur la fréquentation d'hébergeurs diois.

Ce niveau d'activité a été permis grâce à **l'engagement et la disponibilité de l'équipe**, notamment par le suivi commercial en amont, la relation clients et la fidélisation. Mais aussi par le partage de nos valeurs avec les groupes accueillis.

Pour assurer l'ensemble des missions d'accueil : service, ménage, entretien, plonge, cuisine, commercial, administratif, vente, communication, **l'équipe de salariés est passée à 14 personnes** au plus fort de la saison (8,35 ETP).

Elle a connu des mouvements en cours d'année avec des départs, arrivées et appel à des contrats courts, ce qui a demandé une adaptation pour l'équipe et une gestion accrue des ressources humaines, avec une **complexité à recruter**, encore plus dans le secteur du tourisme.

Les **participants aux séjours ont exprimé remerciements et grande satisfaction** notamment sur la cuisine savoureuse et créative, la qualité du service et de l'accueil de l'équipe en général. Un encouragement fort à continuer ce travail de qualité.

Dans le **contexte marqué par l'inflation**, nous avons constaté une envolée des prix alimentaires entre 15 et 30%. Nous avons annoncé à nos clients l'augmentation un peu plus élevée qu'à l'habitude des prix de pension pour cette année.

Nous avons eu à gérer des **problématiques liées à l'approvisionnement** et au rationnement sur certains produits. D'où une nécessité d'anticiper des achats en fin d'année 2022 pour éviter qu'ils pèsent lourds sur 2023.

Les **charges en énergie** ont surtout été impactées par l'augmentation de l'électricité et du fuel, ce qui donne tout son sens à nos démarches de transition énergétique.

Certains **investissements de fonctionnement** se sont avérés nécessaires pour environ 15 k€ : Véhicule répondant aux besoins d'approvisionnement et transport des déchets, matériel pour la cuisine et la maintenance, amélioration d'aménagements...

La **boutique** a connu une **bonne fréquentation** avec 13 400 produits vendus pour un chiffre d'affaires de plus de **40 k€** (stabilité par rapport à l'an dernier mais un panier moyen de 25€ en recul par rapport à l'engouement 2021 où le panier moyen était de 28€) laissant pour l'entreprise une marge finale d'environ 18%.

Avec **2 030 passages en boutique**, la buvette et les sorbets ont été plébiscités par les visiteurs en période de forte chaleur et les nouveaux produits ont plu aux visiteurs. L'organisation d'une **permanence dédiée** contribue au succès de cet espace de vente qui se veut un **soutien aux productions locales** et un revenu complémentaire pour la SCIC.

Une **opération spéciale « coffret cadeaux »** a été menée en fin d'année pour mettre l'accent sur les achats savoureux et locaux, avec un renfort de production de pâte de coing « made in Ancien Monastère ».

Les demandes de **massages** ont été nombreuses et ce soin bien-être apprécié des hôtes.

Quant à **l'accueil des artistes**, il a fallu cette année ajuster la voilure en fonction des forces vives bénévoles après cette période de crise sanitaire. La saison culturelle a démarré en mai pour le bonheur de tous, et, malgré une annulation dans l'été, s'est terminée avec une sortie de résidence de qualité.

Les visiteurs et hôtes ont pu profiter de **l'accueil dans les jardins, à la buvette pour se rafraîchir et pour les expositions**.

Le résultat final bénéficiaire de 14 285€ annonce un équilibre de l'activité 2022

L'accueil en séjour a enregistré plus de **6500 nuitées** avec une ouverture du site de mi-mars à début décembre. Le **chiffre d'affaires est de plus de 500 k€**, un montant supérieur à l'objectif annuel prudent que nous nous étions fixé de 440 k€ TTC pour une année équilibrée.

Le résultat positif 2022 s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs favorables à l'activité économique :

- >Le rythme soutenu d'activité d'accueil en séjours de l'entreprise sur 9 mois
- >La qualité du travail de l'équipe et sa bonne cohésion
- >La fidélisation des clients
- >La valorisation de prestations de type location de salles et chauffage
- >L'approvisionnement en circuit court
- >La valorisation des stocks
- >Une bonne fréquentation de la boutique et la buvette
- >L'engagement bénévole de près de 2000 heures par an

Le comparatif avec les années 2020 ou 2021 apporte peu d'enseignement.

Il est plus intéressant de comparer l'activité 2022 à une année où le site a pu accueillir toute l'année, comme 2019.

Evolution de l'activité chiffrée de la SCIC Nouveau Monastère HT

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2019	
Chiffre d'affaires	403 860 €	142 685 €	317 679 €	516 062 €	112 202 €	35%
Achats matières premières, marchandises	76 156 €	35 959 €	73 983 €	94 646 €	18 490 €	25%
Charges de personnel	256 385 €	111 821 €	182 713 €	269 433 €	13 048 €	7%
Charges externes	106 133 €	80 858 €	85 617 €	112 986 €	6 853 €	8%
Impôts et taxes	2 842 €	1 344 €	4 569 €	5 903 €	3 061 €	67%
Dotations aux amortissements	27 615 €	33 876 €	34 634 €	35 974 €	8 359 €	24%
Produits : Subv. d'exploitation, transferts de charges, production immo.	42 896 €	42 367 €	119 564 €	18 823 €	-24 073 €	-20%
Résultat d'exploitation	-23 143 €	-78 866 €	55 186 €	15 942 €		
Résultat financier	-3 048 €	-2 804 €	-2 880 €	-3 131 €		
Résultat exceptionnel	10 329 €	10 135 €	16 705 €	1 474 €		
Résultat de l'exercice	-15 862 €	-71 535 €	69 012 €	14 285 €		

Globalement l'année 2022 a enregistré **6500 nuitées en séjours de groupes** (contre 3745 en 2021, 1800 en 2020 et environ 6000 nuitées en 2019), générant un **chiffre d'affaires** hors taxes de **516 062€** qui comprend également **45 179€ de vente de marchandises (via la boutique vitrine du terroir)**.

Les charges variables (achats, charges énergie, etc.) ont de fait augmenté en proportion nécessaire pour couvrir l'augmentation d'activité :

Les **matières premières pour la cuisine** représentent un coût de **78 681€** et l'**achat de marchandises pour la boutique** un coût de **28 463€**. Avec un stock de marchandises valorisé à déduire pour **12 498€**.

Les **charges de fonctionnement (hors salaires)**, se sont élevées à **112 986€**.

Parmi les **charges externes**, par rapport à 2021, on peut noter une augmentation de l'énergie (+ 10k€ de fioul !), de la laverie (+71%), de la location (3 mois avait été offerts en 2021 par l'Association Le Monastère de Ste Croix).

Le poste des **impôts et taxes** intègre depuis 2021 la **taxe foncière** reprise par la SCIC, celle-ci est en augmentation.

Les **besoins en ressources humaines** ont représenté **222 402€ de salaires et 47 031€ de charges sociales**.

Ils comprennent les différents contrats CDI, les contrats longs CDD avec avenants et des contrats courts.

La **dotation aux amortissements** a représenté **35 974€** en rapport avec les investissements réalisés cette année (achat véhicule et matériel cuisine) + la part d'investissements structurels des années précédentes.

Parmi les subventions d'exploitation, on retrouve **2500€ d'aide à la création artistique par le département de la Drôme** pour la résidence « Le Jardin Imaginaire » de la compagnie Estrella, et depuis 2022 suite à changement comptable, la **quote-part de la subvention régionale pour 8 664€** (qui n'est plus inclus dans les produits exceptionnels).

Après dotations aux amortissements et provisions réglementaires et justifiées, le **résultat d'exploitation** ressort à **15 942 euros**.

Le **résultat financier** est de - 3 131€. Il comprend les intérêts d'emprunt et de titres participatifs.

Ainsi, après résultats financier et exceptionnel, le compte de résultat fait apparaître un **résultat net bénéficiaire de 14 285€**.

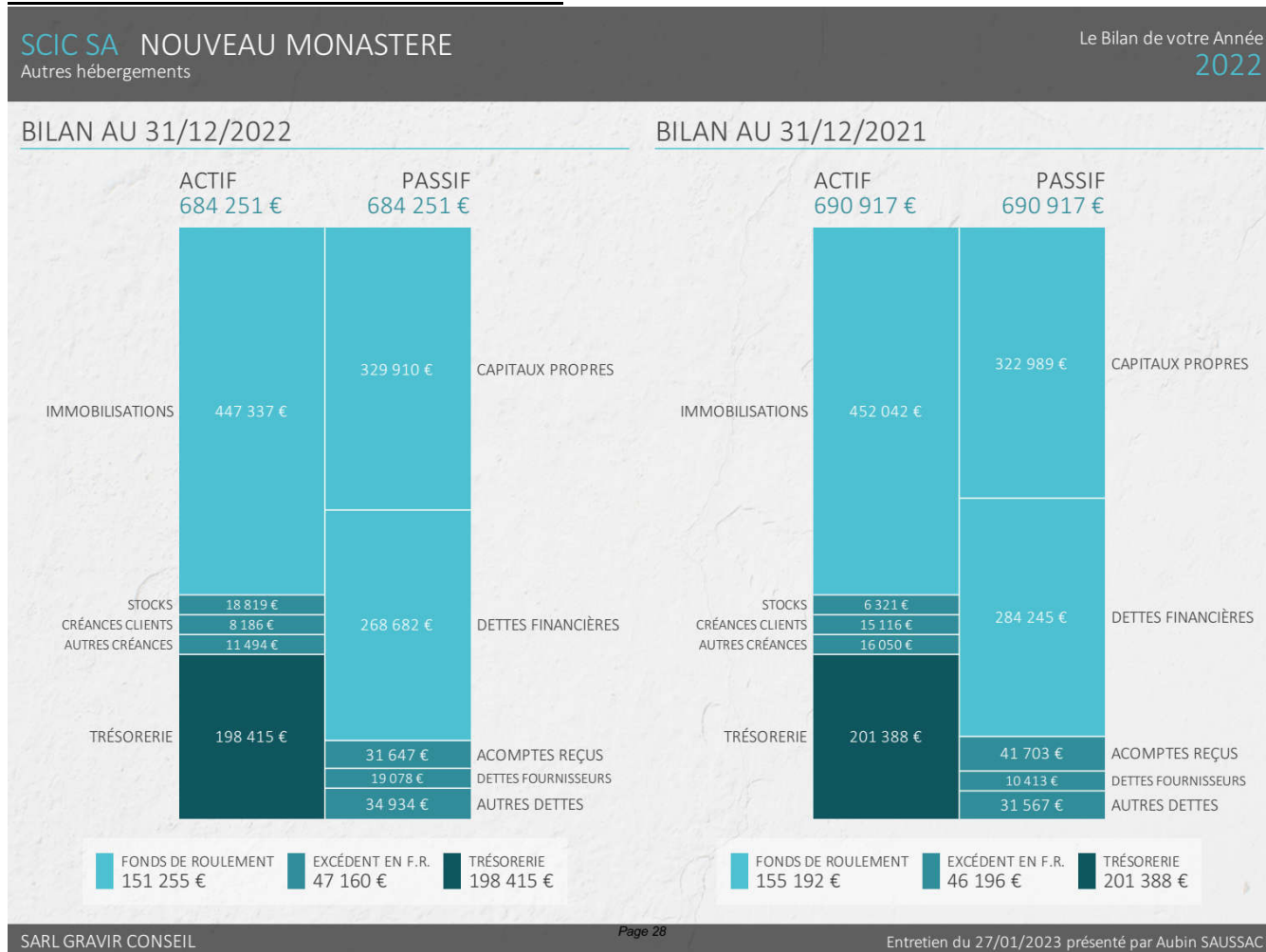
Intérêts au capital versés au cours des trois derniers exercices

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, aucun dividende.

Rapport sur l'activité des filiales

Notre société ne possède aucune participation représentant plus du vingtième du capital social d'une autre entreprise.

2.2 BILAN ET EVOLUTION DE LA TRESORERIE



Au global, la **trésorerie générée** par la structure est de **41 595 €** sur l'exercice 2022 (résultat de 14 285€ + charges et les produits n'ayant pas entraîné de sortie de trésorerie, soit les dotations aux amortissements et la quote part de subvention). C'est la capacité d'autofinancement de la structure.

En ajoutant l'augmentation du capital qui a permis à la SCIC d'encaisser 1 300€, cela porte la **trésorerie disponible à 42 895 €**.

Déduit ensuite des besoins de remboursement du capital emprunté pour 15 563 €, et d'investissement à hauteur de 30 519 €, puis des mouvements de trésorerie (stock, créances et dettes) qui s'équilibre, le **solde de trésorerie au 31.12.2022 était de 198 415€**.

La trésorerie est à suivre de près avec le **remboursement du PGE** qui démarre à partir de 2023.

2.3 L'ÉQUIPE

L'équipe était composée de **14 personnes** (8,35 ETP) au plus fort de la saison.

Frédéric, Maïa (puis Stéphanie), Caroline, Zohra et Lise-May travaillent à l'année.

Plusieurs salariés en CDD de 6 à 8 mois en 2021 sont revenus en 2022. Ainsi nous avons retrouvé Monika et Fatima, des fidèles, Alexandre, Philipp et Véronique pour la deuxième année, puis accueilli Raphaël, Kadija, Myriam et Ophélie.

Mais l'équipe a bougé en cours de saison : arrêt de travail puis de contrat pour Myriam remplacée à la cuisine par Pietro, départ de Philipp remplacé par Arielle, et départ de Maïa au 15 août remplacée par Stéphanie.

Un **temps de formation interne** a eu lieu au printemps avec rencontre de producteurs partenaires et de l'équipe de la Biovallée.

L'équipe a établi son **bilan de saison** en octobre, dans un lieu ami coopératif, le centre Terre Vivante à Mens dans le Trièves, occasion de revenir sur l'organisation du travail, la vie en équipe, les clients, la cuisine, et d'identifier des pistes d'amélioration pour l'année suivante.

Un grand **MERCI** aux salariés qui se sont montrés très coopératifs en adaptant leurs tâches et leur temps pour palier à ces changements !



Zoom sur les atouts de la SCIC

3.1 LA CUISINE/LES REPAS

La **prestation de repas** auprès des hôtes accueillis a une part très importante dans l'offre d'accueil et constitue l'un des **points forts** de l'Ancien Monastère. Elle fait l'objet d'une gestion fine des commandes et du prix journée.

Elle est réfléchi dans un souci de **démarche qualité** tout autant dans le choix des producteurs pour leur **proximité, la relation entretenue et la qualité de leurs produits, que dans l'élaboration des menus, la prise en compte des régimes particuliers, et l'adaptation à la demande** (ex. : formule pique-nique).

Les repas sont proposés dans une ambiance de table familiale et avec une « **bienveillance culinaire** » : soin, créativité des plats, plantes et fleurs du jardin.

Nous traduisons cette démarche d'économie circulaire sur une **carte de nos fournisseurs** précisant les distances d'approvisionnement, support de sensibilisation de notre clientèle.

Un des axes 2023 est d'écrire la **politique éthique d'approvisionnement** et de **valorisation des productions et producteurs locaux**, et d'accentuer la représentativité des associés de la catégorie des fournisseurs au CA.

3.2 ACTIONS CULTURELLES

La dynamique culturelle participe à l'objectif de la SCIC de faire de l'Ancien Monastère un lieu ouvert et vivant, et à l'image positive du lieu et du projet.

Une saison culturelle à la hauteur des possibles

La commission culture et l'équipe de pilotage, éprouvés par des tensions en rapport avec les exigences sanitaires liées au COVID et les incertitudes à venir, ont décidé en début d'année de lancer une programmation pour la saison avec les ingrédients habituels mais un peu moins longue et fournie : expositions avec la peinture à l'honneur de mai à septembre, spectacles musicaux pour l'été et concentration sur la **résidence d'artiste soutenue par le Département de la Drôme**, celle de Samuel Cattiau « le jardin imaginaire ».

Un appel a été fait pour étoffer la commission suite au départ de plusieurs piliers. **De nouveaux bénévoles ont répondu présents et la commission reste ouverte aux volontaires !**

Le lien avec le Théâtre de Die se poursuit : l'équipe du théâtre a accueilli le 2 mai une avant-première avec un hommage à Floryse Bel Bennet, fidèle formatrice des stages Croscendo organisés au Monastère depuis des années.

Enfin, le lieu a accueilli fin septembre le RDV incontournable du **Festiwild** coordonné par l'Association Festiwild, dont voici quelques données clés de la 3^{ème} édition : 1915 visiteurs, 95 bénévoles, 50 partenaires, 79 intervenants, 1 village associatif, 10 expos, 156 scolaires, 9 spectacles, 12 conférences. Et ce florilège en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=PAKmakPKbZE&ab_channel=FESTIWILDNature

3.3 JARDINS

Jardins et wwoofing : le volontariat et les savoir-faire avec les plantes au service du beau et du bien

La dynamique du Wwoofing nous apporte une bonne aide au jardin et de belles rencontres, la dimension internationale est là et nous fait réviser nos langues...

Une quinzaine de wwoofers se sont succédé depuis le printemps soit **220 journées de travail** dans les jardins, de cueillette ou transformation de plantes et fruits pour la cuisine,

de découverte des activités des Fleurs de May (Lise-May Viment qui a son activité sur place d'atelier plantes et de confection de produits à base de plantes) et, enfin, de chantier chez des personnes du village, des agriculteurs de la vallée ou avec les **Jardins Nourriciers**. Des aides précieuses pour rendre ces jardins beaux et intéressants, et prêter main forte aux habitants.

La SCIC est engagée depuis début 2022 auprès de la Ligue de Protection des Oiseaux et de la Biodiversité par l'inscription des espaces de parc comme **refuge LPO**.

Un projet pour les jardins

La commission jardins a initié un **projet global des espaces de parcs et jardin de l'Ancien Monastère au printemps 2022**. 2 actes ont été organisés avec l'appui d'Eric Lantenois, accompagnateur de projets et dynamiques collectives. Une invitation large a été faite à tous les amis des jardins et associés de la SCIC.

L'intention a été d'identifier des actions à mener pour valoriser les différents espaces de parc de l'Ancien Monastère, soutenues par la dynamique coopérative de la SCIC.

Ainsi, 3 espaces et 3 orientations ont été identifiés :

Zone 1 : « L'empreinte des Antonins, la botanique et le paysage »

Zone 2 : « Le sanctuaire arboré »

Zone 3 : « La mosaïque paysagère drômoise »

33 actions ont ainsi été panifiées avec l'idée de rendre l'entrée du site plus attractive et accueillante, de faire le lien entre les différents espaces extérieurs : Mieux intégrer, végétaliser et ombrager le parking, créer un parcours fluide entre les 3 zones, créer des boucles.

Parmi les actions réalisées :

un compte-rendu **vidéo** de la réflexion sur le travail des jardins,

une **page web** dédiée à ce projet,

trois **chantiers participatifs** de débroussaillage, création de petits escaliers, aménagements divers,

un projet de **signalétique** de l'entrée du site

une réflexion sur l'**intégration paysagère** de la chaufferie, de panneaux photovoltaïques, d'accès PMR, de la salle des Antonins.

3.4 BIEN-ETRE

Les **demandes de massages** ont été nombreuses et ce soin bien-être a été apprécié par les hôtes.

La convention avec Lise-May Viment s'est renouvelée pour 2022. Fanny Mazure a fait une pause.

Connaître les attentes Bien-être : Afin de proposer des prestations pertinentes aux hôtes et visiteurs, la commission bien-être a créé un questionnaire dont la diffusion se poursuit.

4. Vie coopérative et communication

4.1 TRAVAUX DU CA ET DES COMMISSIONS

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni à 9 reprises pendant l'exercice 2022.

Des commissions de travail à l'œuvre

Le projet de la SCIC se décline en plusieurs thèmes dont des groupes de travail appelés « Commissions » s'emparent, composés de membres du CA, de salariés, d'associés et personnes ressources.

Ainsi, la **commission stratégie**, analyse les opportunités de travaux, opérations, partenariats, et suit les données financières de l'entreprise. Suite à la délégation de l'AG, elle a suivi la concrétisation du prolongement du bail à construction jusqu'en 2050, en lien avec un notaire.

Société Coopérative d'Intérêt Collectif SA Nouveau Monastère à capital variable

Siège social : Ancien Monastère de Sainte-Croix, 54, place de l'Eglise-Temple, Le Village, 26150 SAINTE-CROIX

04 75 21 22 06 – contact@le-monastere.org - N° Siret 530 053 495 RCS de Romans

La **commission bâti**, en veille sur tous les sujets liés au bâti (travaux, entretien, sécurité, formations...) et intervient en lien avec le directeur et le chargé d'entretien sur de menus travaux, sur la coordination avec des centres de formation bâti, sur la réflexion d'aménagements. Les sujets 2022 ont concerné les études de **faisabilité** énergétique (chauffage, photovoltaïque), la formation Aplomb avec la **création d'un cabanon de jardin**.

La **commission culture** qui interagit avec les artistes qui exposent et présente du spectacle vivant, qui a poursuivi les passerelles avec des acteurs culturels locaux et assuré les accueils de spectacles et d'expositions. Elle a besoin de renforcer son équipe qui a connu des départs de personnes ressources en 2022.

La **commission jardins** intervient sur des temps ponctuels de désherbage, entretiens, et est en veille sur l'ensemble de ce qui fait une biodiversité sur le site : suivi des arbres, les oiseaux, plantations, bassin, terrasses, espaces végétalisés. En 2022, la commission n'a pas eu d'action particulière. C'est la chargée de coordination qui a coordonné le projet des jardins notamment via l'organisation de chantiers participatifs.

Des conventions avec des partenaires intervenant au sein de la SCIC autour des jardins et du massage

Le partenariat sur les jardins se poursuit avec **Lise-May Viment, Les Fleurs de May**. En contrepartie de la mise à disposition d'espaces pour développer son activité de création de produits et d'ateliers autour des plantes, elle donne un temps important sur l'entretien et la valorisation botanique au Monastère.

Elle combine cette année son temps avec une petite partie salariée pour coordonner la commission jardins et l'intervention des woofeurs.

Sa micro-entreprise se déploie progressivement, après la confection de crustillants et de préparations, d'herbes des Antonins, de sirops, elle a sorti une gamme **d'alcoolatures**.

Les **prestations de massage bien-être** ont été assurées par **Lise-May Viment**. Fanny Mazure ayant été en pause.

Evolution de la composition du conseil d'administration

Le CA état composé de 7 membres Nathalie Portaz-Association Valdequint, Lise-May Viment-Les Feurs de May, Alain Vincent-SAS ACOPREV, Frédéric Sauvage, Michel Leclercq, Jean-Jacques Magnan et Caroline Ligouy.

Mandats à renouveler en 2023 : Frédéric Sauvage (mandats d'administrateur et de directeur), Jean-Jacques Magnan.

Demande de départ de la présidente Caroline LIGOUY (mandats d'administrateur et de présidente). Vous avez reçu un courrier à ce sujet. Départ de Nathalie Portaz en tant que représentante de Valdequint

Deux **candidats** se sont présentés : **Nathalie Portaz - L'Âme des Simples** et **Alexandre Cardin**

Le **Conseil d'Administration appelle d'autres candidats à le rejoindre** (nombre maximum de 18).

Et notamment une **personne intéressée à se présenter à la présidence**.

Il est important de noter que la vie coopérative du lieu s'appuie sur la mobilisation de centaines d'heures de volontariat qui se vivent comme un échange. Merci à tous !

4.2 BAIL A CONSTRUCTION

Les **travaux de rénovation** réalisés ces trois dernières années, en réponse aux exigences du bail à construction, concourent grandement à la valorisation du lieu.

Afin d'engager des travaux qui permettent un développement de son activité à long terme, la SCIC a demandé à **l'Association Le Monastère de Sainte-Croix** une **prolongation du bail à construction jusqu'en 2050**.

Un avenant a été signé le **21 mars 2023** à cet effet.

4.3 RESEAUX ET PARTENARIATS

Frédéric et Caroline mettent un point d'attention particulier à partager expériences et actions entre acteurs comme dans le cadre du **réseau des hébergeurs SCOP** de la Région, ou les amis des Antonins (AFAA), à s'ouvrir aux mouvements d'autres acteurs du territoire comme ceux de la **Biovallée, Dwatts ou ACOPREV**, à travailler sur l'avenir de nos territoires.

Comme contribution à sa dynamique coopérative la SCIC a poursuivi sa **démarche de partenariats et de réseaux**:

- convention avec la **formation professionnelle en éco-construction Aplomb** : création d'un cabanon de jardin.
- renouvellement du partenariat avec l'**Office de Tourisme du Pays Diois**
- utilisation et poursuite du développement d'un **outil de gestion interne mutualisé** avec **Le Centre du Martouret et l'Association des Ecoles Laïques** de Die
- communication coordonnée avec l'Association d'habitants **Valdequint**
- intervention des Wwoofeurs auprès des **Jardins Nourriciers**
- collaborations avec la SAS **ACOPREV**, Centrales Villageoises sur la Vallée de Quint
- réflexion croisée avec **Dwatts**, autre SCIC du territoire dédiée à la **production d'énergie**

Mouvement coopératif

Il est intéressant de rappeler que le mouvement des SCOP et SCIC progresse, et nous participons à son essaimage ainsi qu'à la connaissance des mouvements coopératifs d'autres pays d'Europe.

Le **mouvement national se structure et réaffirme les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire pour répondre aux défis actuels** notamment via des actions de plaidoyer.

Une route des coopératives en structuration

Initié par Ardelaine, coopérative ardéchoise amie, le programme appelé « **COOPROUTE** » vise à créer une route européenne des coopératives. Les volontaires des coopératives participantes de Rhône-Alpes ont organisé des voyages d'études à la rencontre d'initiatives coopératives à travers l'Europe. Ce sera le tour de la **Belgique** fin septembre prochain.

4.4 COMMUNICATION

Le **site internet www.le-monastere.org** a enregistré **12 308 visites, 41 000 pages vues** dont les plus consultées : **séjours, événements, photos, jardin**. La **page facebook** est suivie par plus de 2600 personnes.

Une **lettre d'information** saisonnière a été adressée à l'ensemble des sociétaires.

Le **programme culturel** est diffusé dans toutes les bonnes adresses du Diois et du Val de Drôme, l'information des spectacles et expositions est relayée par les sites www.ladrometourisme.com, www.diois-tourisme.com, le Journal du Diois, la feuille de Quint et sur ensembleici.fr, ainsi que par ses partenaire RDWA et l'Office de Tourisme du Pays Diois.

Un effort particulier de **mailings** auprès de tous les associés, partenaires, clients, bénévoles, visiteurs inscrits, a été mené afin de les informer sur les ateliers plantes, expositions, vernissages, spectacles et autres événements du Monastère.

La communication représente un **tiers temps** de l'animation du projet par la chargée de mission.

Perspectives et Orientations

5.1 PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Le remplissage 2023 s'annonce tout aussi satisfaisant que 2022, soulignant la pertinence de ce que l'on propose autant en termes de prestations que d'état d'esprit, ancré dans l'accueil coopératif.

La gestion 2023 demandera de l'agilité à l'heure où le contexte des prix est fluctuant et que nous démarrons le remboursement du Prêt Garanti d'Etat engagé fin 2020.

Le **planning de réservation** des groupes en séjours pour 2023 est déjà bien engagé et nous sommes sur les bases de la saison 2022 : Au 7 mars, selon un objectif prévisionnel d'activité de 440 k€ TTC à l'année, on enregistre 69% de cet objectif pour un montant de **307 k€ de devis validés**, et 87% avec les devis en cours. Il augure un très bon remplissage aussi sur les ailes de saison, la demande de séjours restant stable.

La direction a entamé la **formalisation de partenariats de long terme** avec le Centre Culturel flamand WISPER, une association de yoga, l'association AMI de Tai chi chuan, l'Association Kassomaï, une école d'herboristerie belge, l'Ecole des Plantes de Paris, l'Ecole de Danse Chantraine, des conservatoires de musique de la Région AURA.

5.2 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Suite au vote de l'Assemblée 2022 validant une cinquième orientation pour le projet de la SCIC sur la transition énergétique, la **phase de préparation à cette transition se poursuit**.

Après une étude d'opportunité, c'est l'étape de l'étude de faisabilité d'installation d'une chaufferie bois d'échiqueté pour remplacer la chaudière fioul actuelle et de panneaux photovoltaïques pour la production électrique qui est menée coordonnée par la commission bâti. Les **partenariats** avec **ACOPREV, DWATTS et Biovallée** proposent un montage en tiers-financeur qui évite à la SCIC d'investir lourdement.

Les investissements prévus pour le remplacement des menuiseries étant suspendus, une réflexion est en cours sur la possibilité de l'inscrire dans ce montage de tiers-financeur.

6. **Projet de résolutions de l'Assemblée Générale**

1^{ère} résolution : approbation sur la finalité d'intérêt collectif de la société

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la finalité d'intérêt collectif de la société, approuve celui-ci et tous les actes accomplis.

2^{ème} résolution : approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2022

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3^{ème} résolution : affectation du résultat et montant des réserves

L'assemblée décide d'affecter en report à nouveau la totalité du résultat bénéficiaire de l'exercice 2022, soit 14 285 euros, absorbant ainsi une majorité du compte report à nouveau déficitaire.

4^{ème} résolution : valeur de la part, remboursement anticipé de parts et perte de la qualité d'associé

Il est rappelé qu'en cas de demande de remboursement anticipé de parts, les remboursements s'appliquent conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts et selon les modalités convenues en Conseil d'Administration du 17 mai 2016.

Rappel des modalités du Cas n°2 : quand le montant à rembourser est supérieur à 100 euros mais inférieur à 5% du capital détenu à la date de la demande, alors 50% des parts demandées sont remboursées suite à l'assemblée de l'exercice qui suit la demande ; et les autres 50% de parts remboursées suite à l'assemblée de l'année suivante.

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la demande de **Mme Lieve Decuber**, domiciliée à HOLSBECK Belgique, par mail en date du 25 août 2022, d'être remboursée par anticipation de **3 parts sociales**, décide d'effectuer le remboursement de 50% de parts, soit 2 parts de 100 euros, dans un délai de 1 mois suivant la présente assemblée. Et le complément suite à l'AG 2024.

5^{ème} résolution : remboursement anticipé de parts et perte de la qualité d'associé

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la demande de **Mr Fons Feyaerts**, domicilié à HOLSBECK Belgique, par mail en date du 25 août 2022, d'être remboursé par anticipation de 2 parts sociales, décide d'effectuer le remboursement des 50% de parts, soit 1 part de 100 euros, dans un délai de 1 mois suivant la présente assemblée. Et le complément suite à l'AG 2024.

6^{ème} résolution : remboursement anticipé de parts et perte de la qualité d'associé

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la demande de **Mr Michel MOUCHBAHANI**, domicilié à Lyon, par courrier en date du 20 octobre 2022, d'être remboursé par anticipation de 8 parts sociales, décide d'effectuer le remboursement de 50% de parts, soit 4 parts de 100 euros, dans un délai de 1 mois suivant la présente assemblée. Et le complément suite à l'AG 2024.

7^{ème} résolution : remboursement anticipé de parts et perte de la qualité d'associé

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la demande de **Mr Jean-Claude MENGONI –Menuiseries pour auto-constructeurs**, domicilié à Lyon, par mail en date du 18 janvier 2023, d'être remboursé par anticipation de 8 parts sociales, décide d'effectuer le remboursement de 50% de parts, soit 4 parts de 100 euros, dans un délai de 1 mois suivant la présente assemblée. Et le complément suite à l'AG 2024.

8^{ème} résolution : remboursement anticipé de parts et perte de la qualité d'associé

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la demande de **Mme Dominique Zahnd**, domiciliée à Die, par mail en date du 9 février 2023, d'être remboursée par anticipation de 3 parts sociales, décide d'effectuer le remboursement de 50% de parts, soit 2 parts de 100 euros, dans un délai de 1 mois suivant la présente assemblée. Et le complément suite à l'AG 2024.

9^{ème} résolution : remboursement anticipé de parts et perte de la qualité d'associé

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la demande de **Mr Etienne Zahnd**, domicilié à Die, par mail en date du 13 février janvier 2023, d'être remboursé par anticipation de 3 parts sociales, décide d'effectuer le remboursement de 50% de parts, soit 2 parts de 100 euros, dans un délai de 1 mois suivant la présente assemblée. Et le complément suite à l'AG 2024.

10^{ème} résolution : agrément de nouveaux sociétaires

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, accepte les candidatures au sociétariat des demandeurs de ce jour selon la liste présentée et jointe au procès-verbal.

11^{ème} résolution : sociétariat et CA, régularisation

L'assemblée, après avoir pris connaissance du projet de régularisation suivant, le valide : **Mr Michel LECLERCQ** est associé et administrateur au nom de **l'Association le Monastère de Sainte-Croix**, domiciliée, chez Mr Leclercq, à Montlaur-en-Diois, qu'il représente en tant que Président, et non en son nom propre.

L'administrateur susnommé certifie n'être soumis à aucune interdiction de gérer et administrer une société.

12^{ème} résolution : Renouvellement de Mandat de membre du conseil d'administration

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat de **Mr Frédéric SAUVAGE** et décide de renouveler en qualité d'administrateur **Mr Frédéric SAUVAGE**, domicilié à Sainte-Croix, pour un mandat de 3 exercices.

13^{ème} résolution : Renouvellement de Mandat de membre du conseil d'administration

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat de **Mr Jean-Jacques MAGNAN** et décide de renouveler en qualité d'administrateur **Mr Jean-Jacques MAGNAN**, domicilié à Francillon-sur-Roubion, pour un mandat de 3 exercices.

14^{ème} résolution : Mandat de membre du conseil d'administration

L'Assemblée Générale constate que **Mme Nathalie PORTAZ** a quitté ses fonctions à l'Association Valdequint, elle ne peut donc plus représenter cette association et décide de démissionner de sa représentation au CA à ce titre. Elle présente sa candidature au Conseil d'administration en tant que productrice au nom de **L'Âme des Simples**.

L'Assemblée Générale des associés de la Société NOUVEAU MONASTERE décide d'accepter la candidature en qualité d'administratrice **Mme Nathalie PORTAZ-L'Âme des Simples**, exploitation agricole à Vachères-en-Quint, pour un mandat de 3 exercices.

L'administrateur susnommé certifie n'être soumis à aucune interdiction de gérer et administrer une société.

15^{ème} résolution : élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des associés de la Société NOUVEAU MONASTERE ayant reçu la candidature de Mr Alexandre CARDIN, décide d'accepter la candidature en qualité d'administrateur **Mr Alexandre CARDIN**, domicilié à Niort, pour un mandat de 3 exercices.

L'administrateur susnommé certifie n'être soumis à aucune interdiction de gérer et administrer une société.

16^{ème} résolution : Départ de la présidence

Le Conseil d'Administration informe qu'il a reçu, par écrit en date du 19 janvier 2023, une demande de démission de **Mme Caroline LIGOUY pour son mandat de présidente** pour la date de l'AG. L'Assemblée Générale des associés de la Société NOUVEAU MONASTERE acte son départ du conseil d'administration.

17^{ème} résolution : pouvoir pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Nous souhaitons que ce rapport complet emporte votre approbation et que vous voudrez bien donner au Conseil quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le Conseil d'Administration.